

Objet : Déclaration Annuelle de Programme (APS) No : APS-WATIH-1021
Titre de l'opportunité : Promotion des Concepts d'Affaires Catalytiques (2ieme tour)
Date d'émission : 11 Février 2021
Date limite pour les questions : 31 Décembre 2021 à 17h00, Heure de l'Afrique de l'Ouest (GMT +1)
Date limite des soumissions : 31 Janvier 2022 à 17h00, heure de l'Afrique de l'Ouest (GMT +1)

L'activité du West Africa Trade and Investment Hub (ci-après dénommé "le Trade Hub") financée par l'Agence des Etats-Unis pour le Développement International (USAID) accepte les manifestations d'intérêt (EOI) des candidats éligibles pour financer un programme intitulé Promotion de concepts commerciaux catalytiques (2ieme Tour). Pour être éligible, le candidat doit remplir les conditions d'éligibilité détaillées dans la section C de l'APS. Les subventions seront accordées aux candidats éligibles et responsables qui auront franchi avec succès chacune des trois étapes préalables à l'attribution de la subvention : La manifestation d'intérêt, le concept et la demande complète. Les candidats qui soumettent les manifestations d'intérêt qui répondent le mieux aux objectifs du programme et aux critères d'évaluation contenus dans les sections A et E de l'Annexe 1 respectivement seront invités à co-créeer un concept et - si le concept est accepté par l'USAID - une demande complète avec le Trade Hub.

Dans le cadre de la présente APS, "Bénéficiaire" est synonyme de "Récipiendaire". Les candidats éligibles désirant soumettre une manifestation d'intérêt sont encouragés à lire attentivement cette opportunité de financement afin de comprendre a) le type de programme recherché ; b) la manifestation d'intérêt, le concept et les conditions de soumission d'une demande complète ; et c) le processus d'évaluation. Il est de la responsabilité du requérant de s'assurer qu'il a reçu l'APS en ligne dans son intégralité. Le Trade Hub ne peut être tenu responsable des erreurs de données résultant du processus de transmission ou de conversion.

Chaque candidat doit soumettre sa manifestation d'intérêt en utilisant le formulaire disponible à l'adresse <https://smart.fluxx.io/apply/tradehub>. Le formulaire exige de chaque candidat qu'il fournisse des informations générales sur son organisation, les coordonnées de son représentant autorisé et du point de contact du projet, ainsi qu'une description résumée de son activité proposée pour un examen initial par le Trade Hub, y compris le montant estimé qu'il demande au Trade Hub en termes de subvention et le montant qu'il fournira en termes de partage des coûts/effet de levier comme co-investissement. En ce qui concerne ce dernier point, veuillez noter l'exigence minimale d'une correspondance 1:1 (une correspondance allant jusqu'à 5:1 ou plus est préférable). Une fois que le formulaire EOI est soumis, une notification apparaîtra à l'écran confirmant qu'il a été reçu par le Trade Hub.

Si vous rencontrez des difficultés pour soumettre une manifestation d'intérêt, veuillez contacter le service des subventions du Trade Hub à l'adresse grants@westafricatih.com. Toute orientation fournie à un candidat par le service des subventions ou par tout membre du personnel du Trade Hub avant la soumission d'une manifestation d'intérêt sera strictement limitée aux problèmes techniques avec SMART uniquement. Après la soumission, le Trade Hub ne contactera que les candidats qui soumettent des EOI qu'il considère comme pratiques pour un développement/négociations ultérieurs. Les manifestations d'intérêt doivent être reçues au plus tard à la date d'expiration de l'APS indiquée ci-dessus.

A Toute question concernant cette APS doit être soumise par écrit à grants@westafricatih.com. L'émission de cette APS ne constitue pas un engagement d'attribution de la part du Trade Hub et n'engage pas le Trade Hub à payer les frais encourus par un candidat potentiel lors de la préparation/soumission de commentaires, de questions, d'une manifestation d'intérêt, d'un concept et/ou d'une demande complète. Tous les frais de préparation/présentation sont à la charge du candidat. Chaque manifestation d'intérêt, concept et demande complète soumis est à la charge du requérant.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à cette opportunité.

Cordialement,



Michael Clements
Chief of Party
West Africa Trade and Investment Hub

Pièces Jointes

Pièce Jointe 1 : Déclaration Annuelle de Programme (APS)

Pièce Jointe 2 : Modèle de Soumission d'EOI

Pièce Jointe 3 : Tableau des Indicateurs de Performance du Trade Hub

Pièce Jointe 4 : Guide sur l'Intégration des Femmes et des Jeunes pour les Candidats

Pièce Jointe 5 : Politique de Levier et de Contribution en Nature du Trade Hub

Pièce Jointe 6 : Provisions

Pièce Jointe 7 : Certifications

Pièce Jointe 8 : Guide d'Examen Environnemental

Pièce Jointe 9 : Liste de Contrôle des Risques de Conflit

Pièce Jointe 1 : Déclaration Annuelle de Programme (APS)

A. DESCRIPTION DU PROGRAMME

1. Objectif

L'objectif général du West Africa Trade & Investment Hub (Trade Hub), financé par l'Agence des Etats-Unis pour le Développement International (USAID), est de promouvoir et d'élargir les opportunités d'emploi, de commerce et d'investissement tant dans la sous-région ouest-africaine que sur les marchés internationaux.

2. Contexte

Le Trade Hub est un programme quinquennal de facilitation du commerce et de l'investissement qui vise à améliorer la compétitivité du secteur privé en Afrique de l'Ouest. En co-investissant avec le secteur privé et d'autres organisations, telles que les institutions financières, le Trade Hub stimule la croissance des investissements du secteur privé dans des secteurs stratégiques, notamment l'agriculture, les services, l'eau/assainissement et l'industrie légère. Le programme vise également à accroître les échanges commerciaux entre le marché américain et l'Afrique de l'Ouest, notamment par une utilisation accrue de la loi sur la croissance et les opportunités en Afrique (AGOA).

Dans le cadre de cet avis d'opportunité de financement, l'USAID recherche des partenaires qui investissent dans des activités catalytiques ayant un impact sur le développement à grande échelle. Les priorités pour la région sont décrites ci-dessous.

Région Afrique de l'Ouest : Le Trade Hub cherche à financer des activités dans tous les pays de la CEDEAO qui contribuent à des emplois, des exportations et des investissements à grande échelle, en particulier avec des liens solides démontrés ou potentiels avec des entreprises, des investisseurs ou des fournisseurs américains. Cela comprend les activités ayant le potentiel d'engager un grand nombre de petits exploitants et/ou de petits producteurs dans les chaînes d'approvisionnement régionales ou dans le secteur de l'habillement ou d'autres secteurs non agricoles. Ces activités doivent présenter des modèles économiques capables de fournir aux petits exploitants des services et des technologies agricoles améliorant la productivité ou des possibilités d'emploi dans d'autres secteurs.

Ghana : Au Ghana, le Trade Hub encourage la croissance du secteur privé dans les secteurs stratégiques orientés vers l'exportation, y compris mais sans s'y limiter, l'agriculture et la transformation agricole ; les services permettant d'accroître les exportations ; la production de vêtements et de chaussures ; l'industrie légère ; et les secteurs permettant de stimuler les exportations, tels que les services énergétiques abordables (y compris les énergies renouvelables) et la logistique. Le Trade Hub encourage également les activités qui augmentent le commerce entre le Ghana et les marchés internationaux, notamment les Etats-Unis dans le cadre de l'AGOA conformément à l'initiative Prosper Africa.

A ces fins, le Trade Hub recherche des partenaires prêts à faire des investissements catalytiques ayant un impact à grande échelle sur le développement du Ghana, y compris l'expansion des exportations et du commerce, la création de nouveaux emplois et l'investissement privé, et l'amélioration de la capacité de production. Toutes les activités viables axées sur l'exportation et ayant un potentiel catalytique seront dûment envisagées. Les co-investissements potentiels au Ghana peuvent se concentrer sur des activités qui :

- Soutiennent les produits d'exportation de forte valeur, notamment l'horticulture et les légumes commercialisables, le karité, la mangue et la noix de cajou. Les produits transformés ou à valeur ajoutée destinés à l'exportation, y compris, mais sans s'y limiter, le maïs et les produits de soja, sont également encouragés.
- Encouragent les investissements nationaux et internationaux dans les entreprises ghanéennes axées sur la croissance et l'exportation.
- Améliorent l'accès au financement et aux services de conseil en gestion au profit des opérations commerciales, de la gestion et de la capacité à recruter, à développer et à conserver un personnel possédant des compétences spécifiques et uniques.
- Des propositions qui stimulent les exportations, le commerce et les investissements et qui ont également un impact sur les dix-sept (17) [zones d'influence \(ZOI\) de la stratégie mondiale de sécurité alimentaire de l'USAID/Ghana](#) dans les régions ciblées du Nord, de l'Upper East et de l'Upper West (voir la carte des ZOI à la page 10)

- Permettent aux entrepreneurs et aux petits exploitants agricoles d'améliorer leurs pratiques commerciales ou agronomiques.
- Incluent les entreprises détenues par des femmes et des jeunes et soutenir la création d'emplois, le renforcement des capacités et la génération de revenus pour les femmes et les jeunes.
- Renforcent la résilience et les systèmes de marché dans le secteur agricole.
- S'alignent sur les initiatives [Prosper Africa](#), Women's Global Development and Prosperity (W-GDP), Power Africa et/ou Global Food Security Strategy du gouvernement américain.

Les priorités spécifiques à chaque pays en dehors du Ghana sont les suivantes :

- Au Liberia, le Trade Hub encourage les candidatures des entreprises et des investisseurs dans plusieurs secteurs, y compris mais sans s'y limiter, la conservation, la biodiversité, l'agriculture (exportations et denrées de base) et la finance.
- Au Nigeria, le Trade Hub cherche spécifiquement à renforcer les réseaux d'affaires, les institutions et les entreprises existants impliqués dans l'augmentation de la production de maïs, de riz, de soja, de niébé ou de poisson d'élevage (aquaculture) dans des régions prioritaires de Benue, Cross River, le Delta, Ebonyi, Kaduna, Kebbi et Niger.
- Au Sénégal, le Trade Hub encourage mais sans s'y limiter, la candidature des entreprises et des investisseurs dans les secteurs de l'agriculture (cultures de base et d'exportation), l'eau/assainissement/hygiène, l'énergie et la pêche.
- Au Sahel, le Trade Hub encourage les activités au Burkina Faso et au Niger qui soutiennent les objectifs de l'USAID pour faire progresser la résilience dans la région en mettant l'accent sur les opportunités dans l'agriculture et d'autres secteurs qui contribuent fortement à la création d'emplois. Les demandes provenant de diverses zones géographiques, secteurs et chaînes de valeur agricoles sont les bienvenues conformément aux objectifs énoncés dans la section ci-dessous. Toutefois, les acteurs des chaînes de valeur ciblées (niébé, volaille et bétail) qui sont actifs dans les zones RISE 2 de l'USAID Sahel (Centre Nord et Est au Burkina Faso et Tillabéri, Maradi et Zinder au Niger) seront prioritaires.

3. Objectifs

Le Trade Hub vise à co-investir dans des activités qui contribuent à :

- Augmentation de la valeur des exportations et/ou des ventes
- Valeur des nouveaux investissements en capital du secteur privé
- Création de nouveaux emplois dans le secteur privé
- Un meilleur accès au financement pour les entreprises et les agriculteurs
- Amélioration des technologies et des pratiques de gestion

Les activités proposées seront évaluées en fonction de plusieurs facteurs, le plus important étant leur capacité à obtenir des résultats significatifs à l'échelle commerciale grâce à des approches basées sur le marché qui incluent un co-investissement de sources de financement privées pour faire avancer le projet. Une autre condition générale d'éligibilité est que les projets et activités proposés doivent être financés par des fonds privés, qui peuvent inclure des capitaux propres (internes ou externes) et/ou des capitaux d'emprunt provenant d'institutions bancaires et autres institutions financières. Le Trade Hub accordera la priorité aux projets et activités qui dépassent l'exigence de fonds de contrepartie 1:1 régissant le partenariat de subvention. Pour développer les relations commerciales et d'investissement entre l'Afrique et les États-Unis, le Trade Hub est particulièrement intéressé par les activités susceptibles d'engager des entreprises et des investisseurs américains, des entreprises ouest-africaines qui sont des fournisseurs pour des entreprises américaines, ou qui utilisent des équipements et des technologies américaines. Les activités ayant le potentiel d'engager les femmes et les jeunes sont également prioritaires.

4. Activités illustratives

Vous trouverez ci-dessous des exemples d'activités qui pourraient être éligibles :

- Une entreprise établie souhaitant investir dans la transformation ou l'exportation et recherchant un partenariat avec le Trade Hub pour former et embaucher de nouveaux employés et établir des opérations d'approvisionnement local.
- Un acheteur de vêtements américain cherchant une assistance pour développer une entreprise locale de vêtements existante afin d'augmenter la production destinée à l'exportation vers les Etats-Unis, ce qui créera 500 emplois supplémentaires pour les femmes.
- Un agrégateur de maïs vendant de grandes quantités à d'importants transformateurs à valeur ajoutée cherchant à s'associer à des investissements visant à réduire le niveau d'aflatoxines dans le maïs acheté par les petits exploitants agricoles en introduisant des techniques améliorées de plantation et de post-récolte pour réduire les niveaux d'aflatoxines.
- Un investisseur intéressé à faire des investissements sous forme de dettes et de capitaux propres cherchant un partenariat avec le Trade Hub pour identifier et fournir une assistance technique aux entreprises potentielles afin de débloquer leur financement.
- Une entreprise intéressée par un partenariat avec le Trade Hub dans le cadre d'un plan visant à accroître la production et/ou l'approvisionnement existants par le biais d'activités telles que l'augmentation de la production certifiée ou l'extension de ses opérations d'approvisionnement à de nouveaux pays ou à de nouvelles zones géographiques.
- Une entreprise de matériel informatique au Sénégal cherchant à introduire ses produits en tant que technologie de transformation visant à réduire les coûts et à améliorer la qualité de la construction de latrines dans des régions où l'USAID a déjà fait des progrès en matière d'accès à l'assainissement et de création de nouveaux emplois. Remarque : les co-investissements dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (WASH) ne seront envisagés qu'au Sénégal.
- Un fonds d'investissement qui cherche à co-investir des capitaux privés dans des PME orientées vers l'exportation.
- Une banque cherchant à établir un partenariat avec le Trade Hub dans le cadre d'un capital de première perte « first loss capital » plus important afin d'étendre les produits de la dette à un portefeuille de PME détenues par des femmes.
- Une institution financière au Nigeria spécialisée dans les prêts au secteur agricole qui cherche à obtenir des subventions pour élargir son portefeuille de clients dans l'agroalimentaire.

5. Autorisation de la Législation

Les attributions sont autorisées conformément au contrat de Creative Associates International Inc. avec l'USAID.

6. Informations Supplémentaires

- Exigence de suivi :** Les bénéficiaires potentiels de subventions devront détailler la manière dont ils surveilleront l'impact de leur activité proposée, notamment les ressources qui seront nécessaires pour garantir un niveau élevé de données enregistrées et rapportées sur la base d'indicateurs définis conformément au plan de suivi et d'évaluation des activités du Trade Hub. (Voir Annexe 3 : Tableau des indicateurs de performance du Trade Hub)
- Le genre :** Les activités du Trade Hub visent à réduire les disparités de genre dans l'accès aux investissements et les bénéfices qui en découlent. A cette fin, les candidats potentiels devront décrire comment leurs activités permettront d'accroître l'accès aux technologies pour améliorer la production, d'élargir l'accès et de renforcer les compétences des femmes et l'accès à des opportunités mieux rémunérées. La priorité sera accordée aux candidats qui démontrent le potentiel d'impact à grande échelle sur les femmes.

S'ils sont sélectionnés pour soumettre une demande complète, les candidats devront participer à une formation que l'activité fournira sur le genre et travailler avec le personnel désigné du Trade Hub dans la phase de co-création pour s'assurer que le genre est correctement pris en compte dans la proposition. (Voir l'annexe 4 : Guide sur l'intégration des femmes et des jeunes à l'intention des candidats).

- Les jeunes :** En plus de promouvoir l'égalité des sexes, le Trade Hub encourage fortement l'intégration d'une population jeune croissante au sein de la population active (de 15 à 29 ans). Les candidats doivent décrire comment les jeunes bénéficieront de la subvention et serviront d'agents pour une croissance commerciale

soutenue. Les candidats qui incluent des éléments visant à promouvoir la formation professionnelle et les programmes de stages, à offrir une formation technique pour faciliter l'intégration des jeunes, et/ou à cibler les investissements du secteur privé pour répondre à la demande de main-d'œuvre pour les jeunes seront prioritaires. (Voir l'annexe 4 : Guide à l'intention des candidats sur l'égalité des sexes et l'intégration des jeunes).

- d. **Considérations environnementales** : Toutes les activités mises en œuvre dans le cadre du Trade Hub doivent respecter le 22 CFR 216 sur la conformité environnementale. Veuillez-vous référer aux liens suivants pour de plus amples informations :

Informations générales sur le respect de l'environnement :

https://www.usaid.gov/our_work/environment/compliance

Informations sur la manière dont l'Agence assurera la viabilité environnementale et la conformité de la conception et de la mise en œuvre lorsque la détermination 22 CFR 216 (ADS 204) l'exigera :

<http://www.usaid.gov/who-we-are/agency-policy/series-200>

Veuillez vous référer à la liste de contrôle environnementale du Trade Hub incluse dans l'annexe 8.

- e. **Source Nationalité** : Les bénéficiaires seront tenus de se procurer tous les produits et services conformément à la norme 22 CFR 228 "Rules on Procurement of Commodities and Services Financed by USAID Federal Program Funds". La source autorisée pour l'achat est le code géographique 937, ce qui signifie que l'achat de produits et/ou de services peut se faire aux États-Unis, dans le pays bénéficiaire et dans les pays en développement autres que les pays en développement avancés, mais à l'exclusion de tout pays qui est une source interdite.

Voir ADS 310 pour plus de détails (<https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/310.pdf>).

- f. **Achat de Matériel Informatique** : Voir ADS 303.3.35.2 pour certaines restrictions concernant l'acquisition de services ou d'équipements de télécommunication et de vidéosurveillance : <https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/303.pdf>
- g. **Activités de Construction** : Veuillez noter qu'aucune activité de construction ne sera financée par le Trade Hub pour toute activité de subvention approuvée.
- h. **Bénéfice/Revenu** : Les bénéficiaires doivent rendre compte de tous les revenus gagnés dans le cadre de la mise en œuvre de la subvention conformément à 2 CFR 200.307 (ou la disposition standard intitulée Program Income for non-U.S. organizations). Les revenus gagnés dans le cadre de la mise en œuvre d'une subvention sont ajoutés à l'activité. Selon le 2 CFR 200.80, le revenu du programme signifie le revenu brut gagné par le bénéficiaire qui est directement généré par une activité soutenue ou gagné à la suite de la subvention (voir les exclusions du 2 CFR 200.307 (f) et (g)). Les revenus du programme comprennent, sans s'y limiter, les revenus provenant des honoraires pour services rendus, de l'utilisation ou de la location de biens immobiliers ou personnels acquis dans le cadre de la bourse en cours d'exécution, de la vente de produits ou d'articles fabriqués dans le cadre de la subvention en cours d'exécution, des droits de licence et des redevances sur les brevets et les droits d'auteur, du principal et des intérêts des prêts accordés avec les fonds reçus du Trade Hub. Les intérêts perçus sur les avances de fonds reçues du Trade Hub ne sont pas des revenus du programme. Sauf disposition contraire dans les lois fédérales, les règlements ou les conditions de la subvention, les revenus du programme ne comprennent pas les rabais, les crédits, les remises et les intérêts gagnés sur l'un d'entre eux. Voir également 2 CFR 200.407.
- i. **Risque de Conflit** : Chaque subvention de co-investissement du Trade Hub est susceptible d'être perturbée par l'extrémisme violent (VE), la criminalité, la corruption et les conflits de longue date sur les droits fonciers, entre autres facteurs. Ces facteurs, individuellement ou collectivement, peuvent contribuer à une rupture dans le fonctionnement efficace des chaînes de valeur agricoles et des services connexes. Inversement, les activités bien structurées du Trade Hub qui se déroulent dans les mêmes lieux ou à proximité du conflit peuvent aller à l'encontre des intérêts "spoiler" qui capitalisent sur le manque d'opportunités d'emplois et de revenus. Les

candidats qui dépassent le stade de la manifestation d'intérêt devront remplir et mettre à jour l'évaluation des risques de conflit figurant à l'annexe 9 à titre de référence.

B. INFORMATIONS SUR LES SUBVENTIONS

1. Processus de Candidature

Les candidats intéressés par cette opportunité doivent d'abord soumettre une manifestation d'intérêt (EOI) par voie électronique au Trade Hub en utilisant le formulaire disponible à l'adresse <https://smart.fluxx.io/apply/tradehub>. Le formulaire demande au candidat de fournir des informations générales sur son organisation, les coordonnées de son représentant autorisé et du point de contact du projet, et une description résumée de son projet proposé pour examen initial par le Trade Hub, y compris le montant estimé qu'il demande au Trade Hub et le montant qu'il co-investira dans l'effet de levier et/ou le partage des coûts.

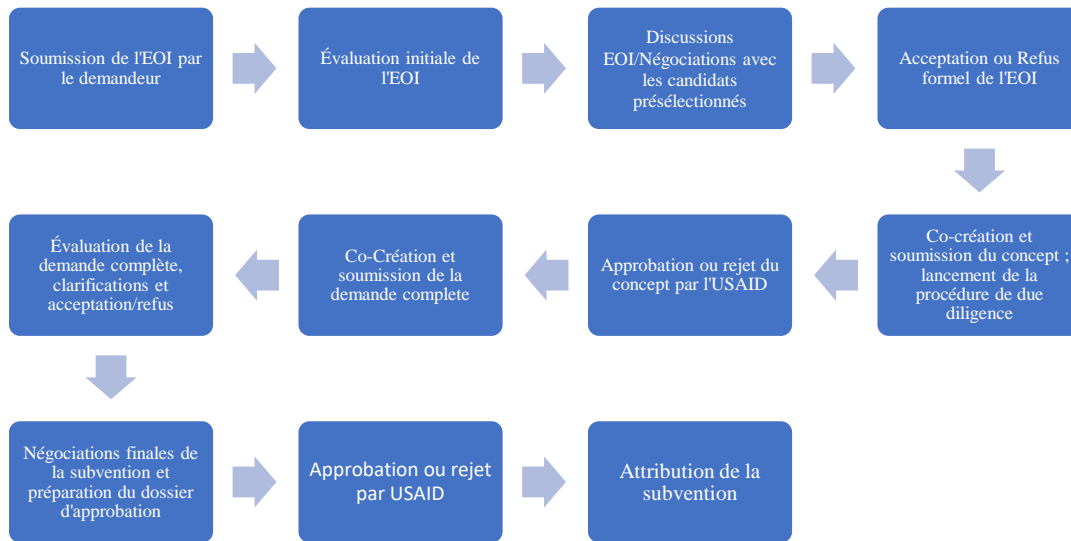
Les soumissions d'EOI seront reçues sur une base continue à partir de la date d'émission de la sollicitation jusqu'à la date de clôture indiquée sur la page de couverture de la présente APS. Le Trade Hub ne contactera que les candidats présentant des manifestations d'intérêt jugées pratiques pour la poursuite du développement/des négociations. Par conséquent, les candidats ne doivent pas contacter le Trade Hub après leur soumission. Veuillez noter que les manifestations d'intérêt soumises après la date de clôture seront marquées "en retard". Voir la section D.6 pour la politique du Trade Hub concernant les soumissions tardives.

Les manifestations d'intérêt seront évaluées par le Trade Hub par rapport aux objectifs de la section A.3 et aux critères d'évaluation de la section E.1. Si la manifestation d'intérêt d'un candidat est sélectionnée pour un examen plus approfondi, le Trade Hub contactera le candidat pour entamer des négociations et demander des éclaircissements sur le projet proposé. Si, à la suite de ces discussions, le Trade Hub détermine que le projet doit être développé davantage, la manifestation d'intérêt sera officiellement acceptée et le candidat commencera à co-crée un concept en collaboration avec le personnel technique du Trade Hub. En même temps, le Trade Hub lancera son processus de diligence raisonnable préalable à l'attribution d'une subvention en faisant une demande : 1) les détails organisationnels du candidat (par exemple, les documents d'enregistrement, les états financiers certifiés) et 2) la preuve de l'effet de levier (par exemple, un accord de prêt entièrement exécuté et/ou un engagement d'investissement) de l'institution (des institutions) financière(s) partenaire(s) ou de l'investisseur (des investisseurs) extérieur(s), y compris leurs coordonnées, pour commencer à valider les co-investissements proposés.

Des concepts entièrement développés, techniquement solides avec des ratios de correspondance compétitifs du secteur privé seront soumis à l'USAID pour examen et approbation à la discrétion du Trade Hub en fonction des besoins actuels et du financement disponible. Si le concept d'un candidat est approuvé par l'USAID, il sera invité à co-crée une demande complète avec le Trade Hub. En parallèle, le département des subventions effectuera une évaluation préalable à l'octroi de la subvention afin d'évaluer les risques du candidat et de déterminer le mécanisme de subvention approprié. Prises ensemble, ces étapes permettent au Trade Hub de déterminer la viabilité du candidat en tant que bénéficiaire d'une subvention et partenaire de co-investissement. La dernière étape consiste à élaborer des dossiers d'approbation de subventions pour les candidats viables qui ont franchi le processus de diligence raisonnable et qui présentent et négocient avec succès des demandes complètes acceptées par l'équipe technique et le Comité d'investissement du Trade Hub.

Un début de la co-création et du travail sur un concept et/ou une demande complète ne constitue pas un engagement de subvention de la part du Trade Hub. Tout concept ou demande complète demandé au candidat sera à nouveau évalué par rapport aux objectifs de la section A.3 et aux critères d'évaluation de la section E.1. Après les évaluations, les clarifications et toute révision nécessaire de la demande, le Trade Hub travaillera avec l'USAID pour prendre une décision finale sur l'attribution d'un accord de subvention.

Le graphique ci-dessous illustre le processus de pré-attribution du Trade Hub depuis la soumission de la candidature jusqu'à l'attribution :



2. Estimation des Fonds Disponibles et Montant des Financements Envisagés

Le montant final des subventions est sujet à négociation ; toutefois, il devrait se situer entre 250 000 et 2 millions de dollars US. Des subventions d'un montant inférieur ou supérieur peuvent être envisagées si l'activité proposée répond aux objectifs de l'APS. Les bénéficiaires doivent fournir un ratio de levier minimum de 1:1 (des ratios plus élevés sont préférables), comme indiqué dans la section C.2 ci-dessous.

Le Trade Hub se réserve le droit de financer tout ou partie des propositions soumises en fonction des Manifestations d'Intérêt approuvées.

3. Période de Performance

La durée des subventions accordées dans le cadre de l'APS est soumise aux exigences et aux négociations du programme, mais il est prévu qu'elle soit de plusieurs années avec une date de fin qui ne dépasse pas le 30 juin 2024.

4. Mécanismes d'Attribution de Subventions

Il est entendu que toutes les subventions accordées dans le cadre de cette APS seront basées sur des performances et assorties de moyens de vérification appropriés pour les étapes convenues. Ces étapes seront déterminées en collaboration avec l'organisation avant la signature de l'accord de subvention. Cependant, le mécanisme d'attribution final du Trade Hub reposera sur l'évaluation du risque de l'organisation avant l'octroi de la subvention. Si l'évaluation du Trade Hub identifie des faiblesses ou des insuffisances mettant en cause la capacité de l'organisation à gérer une subvention, le Trade Hub peut choisir de retirer l'organisation de cette possibilité de financement ou de choisir un mécanisme plus approprié pour la capacité financière, administrative et opérationnelle actuelle de l'organisation.

C. INFORMATIONS D'ELIGIBILITE

1. Candidats Eligibles

Pour être éligible à une subvention dans le cadre de la présente opportunité de financement, le Trade Hub acceptera des candidatures provenant des organisations suivantes :

- Entreprises du secteur privé : Entreprise locale ou internationale
- Organisations étrangères (appelées ONG non américaines) : organisations à but non lucratif ou à but lucratif répondant à la définition donnée dans le 2 CFR 200.47.
- Associations à but non lucratif : Organisations répondant à la définition du 2 CFR 200.70.

a. Organisations à but lucratif

Les entités gouvernementales ne peuvent pas postuler.

De plus, l'organisation doit être en conformité avec toutes les réglementations civiles et fiscales applicables, y compris mais sans s'y limiter, les lois et statuts locaux pertinents. Au lieu d'un numéro d'accréditation officiel nationale ou registre de commerce, le bénéficiaire peut apporter la preuve de ses efforts pour obtenir cette accréditation nationale, une dispense d'accréditation ou indiquer les raisons pour lesquelles une telle accréditation n'est pas facultative ou réalisable.

2. Partage des Coûts/Effet de Levier

Un partage des coûts / un effet de levier est requis dans le cadre de cette opportunité de financement.

Toutes les subventions doivent inclure le partage des coûts / l'effet de levier des ressources, des actifs, des capacités et de l'expertise du secteur privé. La valeur des ressources, des actifs, des capacités et de l'expertise du secteur privé (en espèces et en nature) qui ont contribué à la mise en œuvre de l'activité de subvention doit au moins être égale (1:1) aux ressources monétaires fournies par le Trade Hub ; cependant, les co-investissements avec un ratio de levier allant jusqu'à 5:1 ou plus sont préférés. Il est fortement recommandé que les entreprises / organisations proposent des ressources, des actifs, des capacités et une expertise du secteur privé qui dépassent le minimum de correspondance 1:1. À ce titre, les projets proposés qui dépassent le minimum de correspondance 1:1 seront priorités.

Les coûts partagés ou l'effet de levier peuvent être en espèce (cash), des réductions de taux, des services, des contributions matérielles ou des contributions de tiers, tels que des prêts d'une banque, ou d'investisseurs en actions auprès d'institutions financières, ou une combinaison de ceux-ci. Les autres sources de financement du gouvernement américain ne sont pas acceptées dans le cadre de partage des coûts ou de levier. Voici des exemples de contributions en nature pouvant être comptabilisés :

- Produits de base ;
- Utilisation de la formation ou d'autres installations spécifiques nécessaires à la mise en œuvre d'un programme ;
- Valeur du temps donné par les consultants techniques ou les employés de l'entreprise dont le travail et l'expertise sont nécessaires à un projet ;
- Valeur des salaires du personnel affecté à un projet ;
- Technologie, communications et biens immobiliers ;
- Droits de propriété intellectuelle ; ou
- Licences.

En déterminant si les ressources et les contributions du secteur privé peuvent ou non contribuer à la satisfaction de l'exigence du minimum de 1:1, le Trade Hub examinera les critères suivants :

Attribution et Additionnalité

- La contribution doit soutenir et faire progresser les objectifs et les activités du projet ;
- La contribution doit reposer sur l'engagement actif du partenaire issu du secteur privé dans la conception et le développement du partenariat ;
- L'utilisation des ressources et des contributions aux activités menées dans le cadre de l'alliance proposée doit être imputable à l'engagement prévu ou réel de l'entité issue du secteur privé avec le Trade Hub ; et
- La fourniture ou l'utilisation des ressources doit être qualitativement et/ou quantitativement différente de ce que l'entité aurait fait en l'absence d'un engagement réel ou anticipé avec le Trade Hub.

Nature et Origine – Les contributions et les ressources doivent être de nature et d'origine privées, provenir d'un partenaire clé et essentiel du partenariat, et provenir d'une ou de plusieurs des sources suivantes :

- Entités privées à but lucratif telles qu'une entreprise, une société ou une firme privée ;
- Des fonds d'investissement ou des institutions financières, y compris des sociétés d'investissement privées, des fonds communs de placement ou des compagnies d'assurance ;

- Des investisseurs privés (particuliers ou groupes) ;
- Les associations commerciales ou industrielles privées, y compris, mais sans s'y limiter, les chambres de commerce et les types d'entités connexes

Proposition de Valeur et Impact sur le Développement – Les ressources et contributions mobilisées auprès du secteur privé devraient, en combinaison avec le soutien fourni par le Trade Hub, fournir au partenariat un avantage comparatif pour obtenir un impact significatif et durable sur le défi de développement ciblé.

Mesurabilité – Les ressources et les contributions doivent être des éléments de valeur pouvant être mesurés sous une forme permettant l'évaluation de l'impact de la contribution sur la réalisation des résultats souhaités.

Composition – La plupart des ressources du secteur privé devraient prendre la forme d'espèces, de capitaux propres, avec une lettre d'intention de l'investisseur en actions, ou de capitaux d'emprunt avec une lettre d'engagement de l'institution financière.

Calendrier des Engagements en Ressources et Contributions du Secteur Privé – La mobilisation, la contribution, la fourniture et/ou l'utilisation des ressources peut avoir lieu à tout moment pendant le développement ou la mise en œuvre du partenariat.

Le partage des coûts et l'effet de levier comprennent les ressources, les actifs, les capacités et l'expertise qui ne font pas partie du montant des fonds de subvention apportés par le Trade Hub. Ils sont toutefois traités différemment :

- a. L'effet de levier provient du secteur privé, contrairement au partage des coûts ;
- b. Le partage des coûts est contraignant et vérifiable en vertu d'un accord de subvention, mais pas l'effet de levier ;
- c. La détermination de ce qui constitue l'effet de levier est basée sur les objectifs, les considérations et les critères énoncés à l'adresse suivante :

<https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/GDA-APS - Partnering for Impact APS-OAA-21-00001 - 10.14.2020.pdf>

La détermination de ce qui constitue un partage des coûts est fixée dans la norme 2 CFR 200.306 et à l'ADS 303.3.10.

Pour plus d'informations, voir la Pièce Jointe 5 : Politique de Levier et de Contribution en Nature du Trade Hub.

3. Limite du Nombre de Soumissions d'EOI

Une organisation éligible ne peut soumettre qu'une seule EOI. En outre, le Trade Hub peut demander à un candidat de soumettre une nouvelle manifestation d'intérêt après avoir évalué sa dernière soumission. Veuillez noter que la publication de cet APS n'oblige en aucun cas le Trade Hub à payer les frais encourus par un candidat potentiel pour préparer et soumettre une manifestation d'intérêt ou un concept et/ou une demande complète ultérieure.

D. INFORMATIONS SUR LA DEMANDE ET LA SOUMISSION

1. Soumission de l'EOI Initial

Dans un premier temps, les candidats intéressés sont invités à soumettre une manifestation d'intérêt à l'aide du formulaire en ligne disponible à l'adresse <https://smart.fluxx.io/apply/tradehub>. Un lien vers un modèle EOI Microsoft Word intitulé « Modèle EOI (CBC) » est disponible en haut du formulaire en ligne. Le modèle, qui contient des instructions détaillées spécifiques à cet APS, a également été inclus en tant que pièce jointe 2. Le formulaire en ligne ne pouvant pas être enregistré, les candidats sont encouragés à utiliser le modèle MS Word pour préparer leur EOI, copier et coller dans leur langue le formulaire en ligne, puis cliquez sur « Soumettre ». Une notification apparaîtra alors à l'écran confirmant que la déclaration d'intérêt a été reçue par le système de gestion des subventions du programme, SMART. Le Trade Hub se réserve le droit de rejeter toute manifestation d'intérêt non soumise via le formulaire en ligne dans SMART.

Le Trade Hub acceptera et accordera une attention égale aux manifestations d'intérêt soumises en anglais et en français.

2. Soumission du Concept

Les candidats qui passent au stade du concept seront enregistrés dans SMART puis prépareront et soumettront leur concept au Trade Hub dans le système en se basant sur les conseils du personnel du Trade Hub. Le formulaire de concept dans SMART comprendra un modèle de soumission avec des instructions détaillées. Les candidats qui ne respectent pas ces instructions risquent d'être considérés comme ne répondant pas aux exigences de l'APS et d'être éliminés de l'examen ultérieur.

Le Trade Hub acceptera les concepts soumis en anglais et en français et accordera la même attention aux deux.

3. Soumission de la Proposition Complète

Les candidats qui dépassent le stade du concept soumettront leurs demandes complètes, y compris leurs demandes de coûts, dans SMART en utilisant les modèles avec des instructions sur le contenu et le format requis fournis par le Trade Hub. Les candidats qui ne respectent pas ces instructions risquent également d'être considérés comme ne répondant pas aux exigences de l'APS et d'être éliminés de l'examen ultérieur.

Le Trade Hub acceptera les demandes complètes soumises en anglais et en français et accordera la même attention aux deux.

4. Conseils et Assistance pour la Soumission

Une fois la manifestation d'intérêt d'un candidat acceptée, le Trade Hub peut fournir des orientations au candidat pendant qu'il prépare une demande complète. Lorsqu'une telle orientation est offerte, le rôle du Trade Hub se limite à faciliter le processus de demande, à s'assurer que les activités proposées contribuent aux objectifs du programme énoncé dans la section A et à co-créeer les activités avec le demandeur. La préparation et la soumission effectives des demandes techniques et financières relèvent de la stricte responsabilité du demandeur.

5. Méthode de Soumission

Le Trade Hub ne recevra les Manifestations d'Intérêt que par voie électronique via son système de gestion des subventions en ligne, SMART. Si la manifestation d'intérêt du candidat est acceptée, son représentant autorisé et le point focal du projet (POC) recevront un nom d'utilisateur et un mot de passe pour SMART s'ils n'ont pas déjà été enregistrés dans le système. Un nom d'utilisateur et un mot de passe ne sont requis qu'après la soumission de la manifestation d'intérêt et l'enregistrement du demandeur. À ce stade, le représentant autorisé/POC pourra utiliser le système pour partager les détails de l'organisation (par exemple, la preuve d'inscription et d'autres documents de diligence raisonnable), accéder aux modèles de demande technique et de coût et soumettre officiellement leurs demandes par voie électronique.

Un demandeur doit conserver dans ses dossiers une (1) copie de sa manifestation d'intérêt, du concept et/ou de sa demande complète et toutes les pièces jointes qui l'accompagnent. Si un candidat éprouve des difficultés à soumettre une manifestation d'intérêt, un concept ou une demande complète, il doit contacter le service des subventions par courrier électronique à l'adresse (grants@westafricatih.com).

6. Conditions d'Enregistrement pour le Financement du Gouvernement Américain

Pour être éligible à une subvention dans le cadre de cette sollicitation, un candidat non-américain d'une ONG peut être tenu d'obtenir un numéro Duns & Bradstreet (DUNS) valide. Vous trouverez des informations concernant l'enregistrement DUNS sur <http://www.dnb.com/get-a-duns-number.html>. Le programme informera les ONG non américaines des exigences DUNS, le cas échéant. Une ONG américaine candidate doit fournir un numéro DUNS valide, être enregistré dans le système de gestion des subventions (SAM) avant de soumettre sa candidature et continuer à maintenir un enregistrement SAM actif avec des informations à jour à tout moment pendant lequel il a : a) une attribution active avec le gouvernement américain ou b) une demande ou un plan à l'étude par le gouvernement américain ou un partenaire d'exécution du gouvernement américain. Vous trouverez des informations concernant l'enregistrement SAM sur: <http://www.sam.gov>.

Si le DUNS est requis, le Trade Hub ne délivrera pas de subvention à un candidat tant qu'il n'aura pas satisfait à cette exigence. Comme le processus d'inscription peut prendre plusieurs semaines, les candidats sont encouragés à s'inscrire tôt. Veuillez noter que la réalisation d'une inscription anticipée ne constitue pas un engagement de la part du Trade Hub à octroyer un financement.

7. Date Limite de Soumission

Les candidats doivent soumettre leur EOI avant la date de clôture indiquée sur la page couverture. Les EOI qui sont soumis en retard risquent de ne pas être examinés. Les soumissions tardives sont marquées comme « en retard ». En outre, pour les candidats qui franchissent le stade de la manifestation d'intérêt, le Trade Hub fixera des dates de soumission pour les concepts et les demandes complètes. Les concepts et les demandes complètes soumis au-delà de ces dates seront également marqués "en retard" et risquent de ne pas être pris en compte pour l'examen.

8. Restrictions de Financement

Un candidat qui reçoit une subvention en vertu de la présente APS est responsable de s'assurer qu'il n'encourt que des coûts post-adjudication qui ont été approuvés et jugés admissibles, attribuables et raisonnables par le Trade Hub lors des négociations préalables à l'attribution. En outre, le Trade Hub ne remboursera pas au candidat retenu les coûts encourus avant la date à laquelle il signe un accord de subvention avec le Trade Hub.

9. Questions et Réponses

Toute question concernant cette APS doit être soumise par écrit à grants@westafricatih.com. Toutes les questions doivent être reçues au plus tard à la date limite pour les questions / clarifications indiquée dans le courrier accompagnant le présent APS. Les réponses aux questions reçues avant cette date limite peuvent être fournies à tous les candidats potentiels au moyen de modifications périodiques de l'APS.

Toute information relative à cet APS qui est fournie à un candidat potentiel peut être fournie à tous les autres candidats potentiels en tant qu'amendement à l'APS à condition que : a) il soit tenu de soumettre une EOI et/ou b) son exclusion serait préjudiciable à tout autre candidat potentiel.

E. INFORMATIONS RELATIVES A L'EXAMEN DES DEMANDES

1. Critères

Chaque EOI reçue à la date de clôture sera initialement examinée par rapport aux objectifs énoncés à la section A.3, aux critères d'éligibilité décrits dans la « section C. Informations sur l'admissibilité » et aux critères d'évaluation ci-dessous. Les EOI qui ne répondent pas de manière adéquate à au moins un de ces objectifs et aux critères d'éligibilité et d'évaluation risquent d'être retirées de toute considération. Les EOI incomplètes seront jugées non recevables et ne seront pas prises en compte pour les étapes suivantes, dont celle de la co-crédation.

Les concepts et demandes complètes soumises par des candidats déclarés éligibles et recevables qui avanceront au-delà du stade de l'EOI seront examinés conformément aux critères énoncés ci-dessous :

No.	Description	Points
1	<p>Utilisation d'approches fondées sur le marché</p> <p>Les points seront attribués en fonction de la mesure dans laquelle l'utilisation proposée par le candidat d'approches fondées sur le marché aura un impact sur le développement socio-économique tel que l'augmentation des exportations/ventes, l'accroissement des investissements et l'accès au financement, la création substantielle d'emplois, et l'amélioration des revenus et de l'accès aux technologies et aux marchés pour les petits exploitants agricoles.</p>	0-15%

2	Durabilité du modèle économique Les points attribués seront basés sur la mesure dans laquelle le modèle et l'approche commerciale proposés sont durables en termes d'incitation de l'entreprise à générer continuellement des revenus et à maintenir/élargir ses activités après la fin du financement de l'USAID.	0-15%
3	Ratio de levier Les points attribués seront basés sur le montant de l'effet de levier proposé. Tous les candidats doivent faire preuve d'un effet de levier financier important, avec un ratio d'au moins 1:1. Les activités ayant un ratio de levier plus élevé sont fortement préférées. L'effet de levier en espèces est préféré à l'effet de levier en nature. Par conséquent, plus les contributions en espèces sont élevées, plus la demande obtiendra un score élevé pour ce critère.	0-15%
4	Possibilités de partenariat et d'approvisionnement auprès d'entreprises américaines Les points seront attribués en fonction de la mesure selon laquelle les activités proposées créent des possibilités de partenariat avec des entreprises américaines ou des entreprises qui s'approvisionnent auprès d'entreprises américaines.	0-8%
5	Additionnalité Les points attribués seront basés sur la mesure selon laquelle les co-investissements et les activités proposées génèrent une additionnalité évidente pour les fonds de l'USAID. Ce critère permet d'évaluer si l'investissement privé et les impacts sur le développement qui y sont associés auraient peu de chances de se produire (de la même manière, dans le temps ou dans l'ampleur) sans le soutien du Trade Hub.	0-9%
6	Extensibilité Les points attribués seront basés dans la mesure selon laquelle les activités de co-investissement proposées peuvent être étendues ou reproduites.	0-8%
7	Exécution progressive axée sur les résultats Les points seront attribués en fonction de la mesure selon laquelle les activités proposées par le candidat sont axées sur les résultats et leur exécution progressive.	0-5%
8	Diversité géographique et impact Les points seront attribués en fonction de la mesure selon laquelle les activités proposées par le candidat se concentrent sur les zones géographiques ciblées par le Trade Hub. Les projets dont les activités d'investissement ciblent plusieurs Etats et ZOI seront mieux notés sur ce critère. Les candidats sont encouragés à se référer aux zones géographiques prioritaires du Trade Hub énoncées à la section A.2 de la présente APS.	0-10%
9	Genre et inclusion des jeunes Les points attribués seront basés dans la mesure selon laquelle les femmes et les jeunes, en tant que bénéficiaires directs et indirects, seront engagés dans des opportunités économiques élargies. Remarque : un objectif d'au moins 50 % de création d'emplois pour les femmes et 50 % pour les jeunes doit être atteint.	0-10%
10	Capacité à attirer des sources de financement externes Les points seront attribués en fonction de la mesure selon laquelle le projet proposé par le candidat attirera des sources de financement externes supplémentaires (dette/capitaux propres).	0-5%
Total Score		100%

2. Processus d'Evaluation

L'EOI, le concept et/ou la proposition complète d'un candidat sera examinée par le personnel technique du Trade Hub disposant de l'expertise nécessaire pour s'assurer que les activités proposées contribuent aux objectifs du programme de la section A.3 et aux critères d'évaluation ci-dessus. Au cours de ces examens et de la co-création, le candidat peut être invité à répondre à des questions de clarification et/ou à soumettre un concept révisé ou une demande complète révisée. Cependant, le Trade Hub se réserve le droit d'accepter une manifestation d'intérêt, un concept ou /une proposition complète sans demander de clarifications ou de détails supplémentaires.

Le chef du projet ou la personne dument mandatée prend la décision finale sur toutes les subventions accordées en vertu du présent APS.

3. Conflit d'Intérêt

Tout au long du processus d'évaluation, le Trade Hub prendra toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que le personnel du Trade Hub n'a aucun conflit d'intérêts ou l'apparence d'un tel conflit avec une organisation / individu soumettant une manifestation d'intérêt, un concept ou une /demande complète en réponse à cette APS. Une personne est considérée comme ayant l'apparence d'un conflit d'intérêts si cette personne ou son conjoint, partenaire, enfant, ami proche ou parent travaille pour, négocie pour travailler et/ou a un intérêt financier (y compris être membre non rémunéré d'un conseil d'administration) dans toute organisation qui a soumis une manifestation d'intérêt, un concept ou une demande complète pour examen par le Trade Hub. Le personnel du Trade Hub ne sollicitera ni n'acceptera de gratifications, de faveurs ou quoi que ce soit ayant une valeur monétaire de la part d'un candidat.

F. RENSEIGNEMENTS SUR L'ADMINISTRATION DES SUBVENTIONS

1. Avis de Subventions

Pour un candidat qui progresse au-delà de l'étape de la manifestation d'intérêt, un avis d'intention de co-crédation sera fourni au point focal indiqué dans l'application complète soumise par le candidat potentiellement retenu. **Veillez noter qu'une telle notification ne constitue ne garantit une subvention.** Un candidat qui serait potentiellement retenu doit d'abord démontrer qu'il possède ou a la capacité d'obtenir, les compétences de gestion nécessaires pour appliquer des méthodes de comptabilisation des fonds et autres actifs convenues d'un commun accord. À cette fin, le demandeur peut être tenu de soumettre des informations supplémentaires sur son organisation (par exemple, des statuts ou d'autres documents justifiant le caractère juridique du demandeur ou des personnes clés au sein de son organisation) à des fins de vérification. La décision finale d'une subvention sera subordonnée à la réception en temps voulu des informations demandées et à la réussite du processus de vérification du programme et de la capacité et de l'évaluation des risques avant l'attribution.

Le Trade Hub effectuera l'évaluation de la capacité et des risques pendant la revue de la demande complète du candidat avant toute décision de subvention. Les résultats seront utilisés par le Trade Hub pour déterminer la responsabilité et, si une décision est prise de procéder au financement, sélectionner le mécanisme de subvention approprié.

2. Attribution des Subventions

Toute subvention faite dans le cadre de cet APS sera administrée conformément aux dispositions de la pièce Jointe 7.

3. Rapports

Les exigences en matière de rapport (y compris un calendrier de rapport) seront fournies dans l'accord de subvention pour tout financement résultant de cet APS. Les rapports spécifiques requis dépendront du type de subvention et de la durée du projet ; cependant, les exemples peuvent inclure :

- Rapport (s) programmatique (s) trimestriel (s) présentant les réalisations au cours de la période, photos des activités du programme, défis rencontrés pendant la mise en œuvre, activités prévues pour la prochaine période de rapport, etc.
- Rapport programmatique final comprenant les leçons apprises, les succès, tous les impacts obtenus par rapport aux buts et aux objectifs du projet financé, etc.
- Rapports financiers périodiques comprenant les engagements, les dépenses réelles, les fonds restants, etc. ainsi qu'un rapport financier final détaillé.
- Rapports sur les revenus du programme (si nécessaire).

Veillez noter que le paiement final dépendra de la réception et de l'acceptation du rapport financier final et / ou du rapport final du programme par le Trade Hub. Pour les subventions à montant fixe (FAA), le paiement final est également subordonné à l'achèvement de l'étape finale et à l'acceptation de ses livrables / moyens de vérification.

Le Trade Hub Se réserve le droit de co-cr er et de financer une, certaines ou aucune des candidatures re ues.
Le Trade Hub n'utilise pas de personnes, soci t s ou organisations tierces pour faciliter les demande de subventions.
Le Trade Hub ne facture aucun frais pour toute demande de subvention.

Veillez signaler toute activit  frauduleuse pr sum e   grants@westafricatih.com ou hotline@creativedc.com.

Pièce Jointe 2 : Modèle de Soumission d'EOI

Cliquer [ici](#) pour le *Modèle de Soumission d'EOI*.

Pièce Jointe 3 : Tableau des Indicateurs de Performance du Trade Hub

Cliquer [ici](#) pour le *Tableau des Indicateurs de Performance du Trade Hub*.

Pièce Jointe 4 : Guide sur l'Intégration des Femmes et des Jeunes pour les Candidats

Cliquer [ici](#) pour le *Guide sur l'Intégration des Femmes et des Jeunes pour les Candidats*.

Pièce Jointe 5 : Politique de Levier et de Contribution en Nature du Trade Hub

Cliquer [ici](#) pour la *Politique de Levier et de Contribution en Nature du Trade Hub*.

Pièce Jointe 6 : Dispositions

Dispositions Générales pour les Organisations Non Gouvernementales Américaines

<https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/303maa.pdf>

Dispositions Générales pour les Organisations Non Gouvernementales Non Américaines

<https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/303mab.pdf>

Dispositions Générales pour les Subventions à Montants Fixes les Organisations Non Gouvernementales

<https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/303mat.pdf>

Pièce Jointe 7 : Certifications

A. CERTIFICATION DE PREVENTION DE CONFLITS D'INTERETS

Lors de la signature d'un accord de subvention avec le Trade Hub, le représentant autorisé d'un candidat retenu devra également signer une certification attestant que l'entité qu'il représente (le bénéficiaire) n'a aucun conflit d'intérêts en rapport avec la subvention. Ces conflits comprendraient, par exemple :

- Des relations personnelles ou professionnelles avec des entités qui pourraient bénéficier directement de la subvention ;
- Des relations personnelles ou professionnelles avec d'autres membres du personnel impliqués dans l'administration de la subvention ;
- Des relations personnelles ou professionnelles avec des représentants du gouvernement qui peuvent avoir une influence ou une supervision sur des questions directement liées de la subvention ;
- Occuper des postes formels ou informels dans des organisations qui seraient pertinentes pour la subvention ;
- Détenir tout intérêt financier dans toute entité qui serait impactée par la subvention.

En vertu des actions du bénéficiaire de la subvention dans le cadre de l'attribution, la certification du représentant autorisé confirmera qu'il s'efforcera de s'assurer que les conflits d'intérêts ou leur apparition ne surviennent pas, étant entendu que de tels conflits d'intérêts se produiront dans des situations où le titulaire de la subvention est impliqué dans des intérêts multiples (financiers, personnels ou autres) qui pourraient être considérés comme corrompant sa propre motivation ou celle du bénéficiaire dans l'exercice de ses fonctions liées à la subvention.

Si de tels conflits réels ou perçus surviennent, la certification du représentant autorisé confirmera que le bénéficiaire informera immédiatement le chef de projet pour discuter de la question.

B. AUTRES CERTIFICATIONS

Lors de la signature d'un accord de subvention avec le Trade Hub, le candidat retenu devra signer les *Certifications, Assurances, Déclarations et Autres Déclarations du Bénéficiaire* référencées ici :

<https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1868/303mav.pdf>.

Pièce Jointe 8 : Guide d'Examen Environnemental

Cliquer [ici](#) pour *La Liste de Contrôle Environnementale du Trade Hub*.

Pièce Jointe 9 : Liste de Contrôle des Risques de Conflit

Cliquez [ici](#) pour la *Liste de Contrôle des Risques de Conflit du Trade Hub*.